

renforcement de la gestion publique autochtone, établissement d'une nouvelle relation financière et soutien à des collectivités, à des personnes et à des économies fortes.

Ces objectifs correspondent bien à ceux de la promotion de la coexistence, de l'amélioration de la participation des populations et collectivités autochtones et, comme partie intégrante de cet objectif, du soutien aux activités en éducation.

Aux termes de *Rassembler nos forces*, environ 250 projets de réforme de l'enseignement ont été entrepris au Canada, avec la participation des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des groupes autochtones. Par exemple, un protocole d'entente entre la Colombie-Britannique, les Premières nations, le gouvernement fédéral, les commissaires scolaires et d'autres groupes intéressés reliera les paiements versés pour l'éducation à la réussite des élèves. Le but de ce protocole est de réduire les écarts de rendement scolaire. Le Centre de ressources en éducation du Manitoba reçoit du financement, et d'autres montants sont alloués à des projets novateurs axés sur les collectivités des Premières nations qui concernent à la fois la formation en classe et les commissions scolaires. Le but est d'augmenter le taux d'inscription scolaire et de réduire l'écart entre ce nombre chez les Autochtones et chez les autres Canadiens.

L'enseignement et les langues autochtones bénéficient de l'aide de plusieurs programmes, notamment le Programme des centres culturels et éducatifs. Le projet sur les langues autochtones annoncé en juin 1998 concerne la préservation, la protection et l'enseignement des langues autochtones. Le fonds est géré par des organisations autochtones, et l'on met l'accent sur l'instruction en langue autochtone dans les collectivités comme complément aux programmes actuels d'enseignement des langues autochtones à l'école.

En juin 1998, la *Loi sur l'éducation des Mik'maq* a été promulguée. Aux termes de cette loi, la responsabilité juridique et administrative du gouvernement du Canada en matière d'éducation a été transférée à neuf groupes autochtones de la Nouvelle-Écosse, ce qui permet ainsi aux Micmacs de mettre en place des systèmes et des établissements d'enseignement qui préservent et respectent leurs valeurs et leurs traditions culturelles.

Un programme d'enseignement élémentaire et secondaire exécuté depuis de nombreuses années par Affaires indiennes et Développement du Nord Canada fournit de l'aide pour donner accès aux Autochtones admissibles à des programmes d'enseignement tenant compte de leur culture et d'une portée et d'une qualité comparables à celles des écoles publiques. En 1998-1999, ce programme a reçu 929 millions de dollars. Le Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire inclut le programme de préparation à l'entrée dans les collèges universitaires qui aide les étudiants autochtones à couvrir leurs frais d'inscription, l'achat de livres, leurs déplacements et leur fournit, le cas échéant, des allocations de subsistance. Plus de 27 000 étudiants suivent des études collégiales ou universitaires grâce à ce programme. Des établissements d'enseignement postsecondaires reçoivent aussi une aide pour élaborer et exécuter des programmes spéciaux.